



2019-12-129-DR/FIN

nomenclature: 7.1.2



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2019

OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2019 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 RECTIFICATIVE – AJUSTEMENTS DE CRÉDIT FIN EXERCICE

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, Mme BAULON, M. GONZALES, M. LAPEBIE, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme MOUNIER, M. SALLABERRY, Mme PICAT, M. COUTIER, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, M. DUBUS, M. SAUBIETTE, Mme PERIMONY-BENASSY, Mme MONTAUCET, M. ROBLES, M. POULAERT

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

M. AJA	procuration à	M. SAUBIETTE
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. GONZALES
Mme BISBAU	procuration à	Mme MONTAUCET
Mme FAURE	procuration à	M. ROBLES

ABSENT EXCUSÉ

M. HERVELIN

ABSENTS :

Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de pouvoirs: 4

Nombre de votants : 30



2019-12-129-DR/FIN - BUDGET PRINCIPAL 2019 - DECISION MODIFICATIVE N°1 RECTIFICATIVE - AJUSTEMENTS DE CREDITS FIN EXERCICE

La présente délibération abroge et remplace la délibération 2019-11-109-DR/FIN du 14 novembre 2019 contenant une erreur matérielle sur la ligne budgétaire 775-01 (chapitre 77) « Produits des cessions », en effet, cette ligne budgétaire ne peut pas faire l'objet de prévisions budgétaires mais uniquement de réalisations, les opérations de cession doivent être prévues au sein du chapitre globalisé 024.

Ligne erronée dans la délibération N° 2019-11-109-DR/FIN :
article 775-01 (produits des cessions tracteur plages) : + 21 000

Lignes rectifiées dans la présente délibération :

chapitre 023 (virement à la section d'investissement) : - 21 000

chapitre 021 (virement de la section de fonctionnement) : - 21 000

chapitre 024 (produits des cessions d'immobilisation) : + 21 000

Les autres lignes prévues dans la délibération N° 2019-11-109-DR/FIN sont reprises à l'identique.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121.29

Vu la délibération n° 2019-03-017 adoptant le budget primitif 2019

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements soit par le virement de crédits d'un compte à un autre, soit par l'inscription de crédits nouveaux

DELIBERE

ABROGE ET REMPLACE la délibération n° 2019-11-109-DR/FIN en date du 14 novembre 2019

ADOPTE la décision modificative telle que figurant dans le tableau ci après :



Section de fonctionnement		
Dépenses	Libellé	Montants
6135-020 (chapitre 011)	Locations mobilières	+ 10 000
615221-020 (chapitre 011)	Entretien bâtiments publics	+ 40 000
61551-020 (chapitre 011)	Entretien matériel roulant	+ 10 000
6231-020 (chapitre 011)	Annonces et insertions	+ 8 000
6237-023 (chapitre 011)	Publications	+ 5 000
627-020 (chapitre 011)	Services bancaires et assimilés	+ 5 000
65888-20 (chapitre 65)	Autres charges diverses	+ 8 000
673-01 (chapitre 67)	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+ 6 000
6811-01 (chapitre 042)	Dotations aux amortissements (frais d'études)	+ 8 000
023	Virement à la section d'investissement	-21 000
Total dépenses de fonctionnement		+ 79 000
Recettes	Libellé	Montants
002	Résultat de fonctionnement reporté	- 541,17
7381-01 (chapitre 73)	Taxe additionnelle aux droits de mutation	+ 79 541,17
Total recettes de fonctionnement		+ 79 000
Section d'investissement		
Dépenses	Libellé	Montants
2041512-1708-822 (chapitre 204)	Participation CCSX voirie 19 mars + conteneurs enterrés	+ 104 000
2041512-1921-822 (chapitre 204)	Participation CCSX trottoirs Palibe/Treytin/11 novembre	+ 33 000
204172-1708-814 (chapitre 204)	SYDEC enfouissement réseaux 19 mars	+ 33 000
2128-1917-813 (chapitre 21)	Points de collecte enterrés	- 50 000
2138-1922-020 (chapitre 21)	Acquisition Blanc Impasse Tarucq	+ 42 000
21311-0037-020 (chapitre 21)	Optimisation accueil HDV	+ 16 000
21318-1204-020 (chapitre 21)	Chauffage CMAC /Ecole de musique	+ 25 000
21312-0136-20 (chapitre 21)	Ravalement façade F Concaret	+ 39 000
2152-0613-822 (chapitre 21)	Travaux de voirie	+ 81 000
2152-1911-822 (chapitre 21)	Voirie Lénine phase 1 de la rue voie ferrée à Dauphin	- 250 000
2152-0805-811 (chapitre 21)	Programme pluvial (avec Lénine)	+ 20 000
2152-1607-815 (chapitre 21)	Conformité réseau EP RD 810	- 21 000
21571-9965-813 (chapitre 21)	Achat mini balayeuse	- 125 000
2158-1204-020 (chapitre 21)	Pont mécanique + rayonnage pour CTM	+ 31 000
2182-0544-020 (chapitre 21)	Achat véhicules : Zoé + 2 SSV plages	+ 53 000
2184-1204-020 (chapitre 21)	Mobilier pour CTM	+ 5 000
2313-1204-020 (chapitre 23)	Travaux réhabilitation CTM	- 36 000
Total dépenses d'investissement		0
Recettes	Libellé	Montants
1342-112 (chapitre 13)	Amende de police	- 8 000
28031-01 (chapitre 040)	Amortissements frais d'études	+ 8 000
024	Produit des cessions d'immobilisation (vente tracteur)	+21 000
021	Virement de la section de fonctionnement	-21 000
Total recettes d'investissement		0

Votants : 30

Votes exprimés: 30

Pour: 30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 20 décembre 2019

Le Maire

